

- conseil d'administration du 8 octobre 2010 -

RESOLUTION CA n°34-2010 COLLABORATION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PACT BEARN - BIGORRE

Le PACT Béarn - Bigorre est un une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1962, qui mène des actions visant à l'amélioration de l'habitat en tant que partenaire de l'État et des collectivités territoriales. Son action s'inscrit dans la mise en place d'un réseau de compétences d'ingénierie sociale en matière d'habitat dans la logique du droit au logement pour tous et le respect de l'environnement.

Une des stratégies d'intervention du PACT porte sur l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre ainsi que sur l'animation des Espaces Info Energie qui délivrent des conseils de proximité gratuits sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (NOR: DEVX0500070L) renforce le rôle des parcs nationaux dans leurs missions de préservation et de valorisation des patrimoines naturel et culturel et le développement durable.

Le Parc National des Pyrénées et le PACT Béarn - Bigorre souhaitent s'associer pour favoriser l'intervention de ce dernier afin de sensibiliser et informer les particuliers de l'aire optimale d'adhésion. Conformément aux besoins exprimés par le Parc national des Pyrénées, le PACT H&D Béarn Bigorre est susceptible d'apporter son concours pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- organisation, pendant trois mois, de deux permanences simultanées de l'Espace Info Energie tous les premiers vendredis de chaque mois à partir de novembre 2010. Chaque permanence se déroulera de 9 heures à 12 heures et aura lieu simultanément à la maison du Parc National des Pyrénées de Laruns et de Saint-Lary Soulan. Les conseillers des Espaces Info Energie apporteront des conseils techniques et personnalisés aux particuliers sur les économies d'énergies. Les conseillers pourront recevoir le public sans rendez-vous préalable et à raison d'environ trois à quatre personnes par demi-journée,
- animation et organisation du lancement de ces permanences des Espaces Info Energie lors d'un événementiel qui aura lieu préalablement à la tenue de la première permanence. A cette occasion deux événements seront organisés :

../..

- la signature de la convention 2010 à la Maison du Parc National des Pyrénées de Laruns,
- l'animation d'une conférence ouverte à tous sur les « éco gestes au quotidien » à la Maison du Parc National des Pyrénées de Saint-Lary Soulan.

Dans le même temps, le Parc national des Pyrénées s'engage :

- à mettre à disposition des conseillers de l'Espace Info Energie un espace pour tenir les permanences. Il sera composé d'un lieu de rendez-vous et d'un lieu d'attente pour les particuliers,
- d'assurer la communication et la promotion de ces permanences et de la manifestation de lancement via le site Internet www.parc-pyrénées.com, le journal « Empreintes », la « lettre de la charte », un affichage dans les maisons du Parc National des Pyrénées, la rédaction d'un communiqué de presse et un courrier d'information diffusé aux élus des deux vallées concernées.

Il est proposé que le Parc National des Pyrénées apporte une subvention de 2 550,00 €, au titre de l'année 2010, à l'association « *PACT Béarn - Bigorre* » afin de réaliser les opérations mentionnées en supra.

Cette somme sera imputée sur le chapitre 671 1 « subventions courantes ».

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
- conformément à l'article 6 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006,
 - demande à Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées de mettre en œuvre, avec l'association « PACT Béarn - Bigorre », une convention de partenariat permettant la conduite des opérations détaillées en supra,
 - mandate Monsieur le Président du Parc National des Pyrénées afin de signer la dite convention.
 - approuve la mise en œuvre et le versement d'une subvention de 2 550,00 € (deux mille cinq cent cinquante euros) à l'association « PACT Béarn Bigorre » au titre de l'année 2010.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 8 octobre 2010.

Le Président,

André BERDOU

Le Directeur,

Gilles PERRON